



DÉVELOPPER LE MARAÎCHAGE DANS LA MÉTROPOLE TOULOUSAINNE : L'EXPÉRIENCE DE LA PLAINE DES QUINZE SOLS À BLAGNAC

Agricultures urbaines depuis la métropole toulousaine à l'échelle globale : Etat des lieux, propositions, expériences et prospective.

Auzeville (31) - 13 juin 2018

F. Coulon, C. Dumat, I. Duvernoy,
M. Miette, M. Sibertin-Blanc , L. Sochacki

Projet
soutenu par

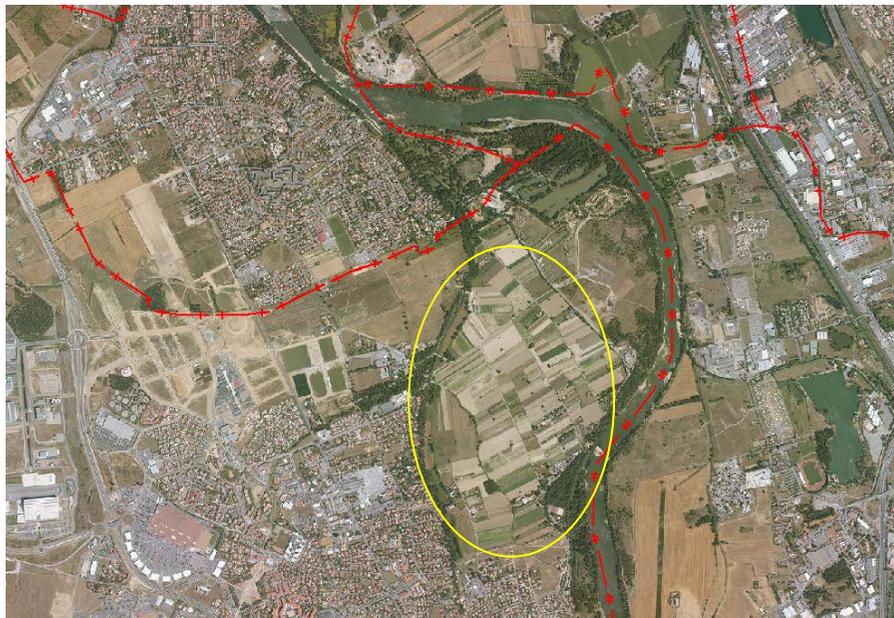
Fondation
de
France

toulouse
métropole



→ Des questionnements posés sur la pérennité et au développement de l'activité maraîchère :

- Comment assurer sur le long terme de la préservation des outils de travail des agriculteurs ?
- Quelles opportunités de développement suscitées par l'aire urbaine ?



→ Axe 1 : Accompagnement des producteurs actuels et futurs

- Accompagner le projet agricole des collectivités.
- Aider au maintien de l'activité agricole et à la structuration des producteurs.
- Accompagner techniquement les agriculteurs
 - partage de savoir-faire entre agriculteurs
 - animation de dynamiques collectives

→ Axe 2 : Transformer un espace agricole et naturel en bien public

- Étudier les relations existantes entre l'espace de production agricole des Quinze Sols et les autres espaces (ville, base de loisirs, ...)
- Contribuer aux réflexions sur l'aménagement de la plaine en élargissant la palette des acteurs et des usages concernés au-delà de la production alimentaire de proximité

→ Axe 3 : Sensibiliser et mobiliser les acteurs blagnacais

- Mobilisation des acteurs de la restauration collective
- Mobilisation des élus et des citoyens autour du projet alimentaire

→ Axe 4 : Définir les conditions de réussite du projet agri-urbain



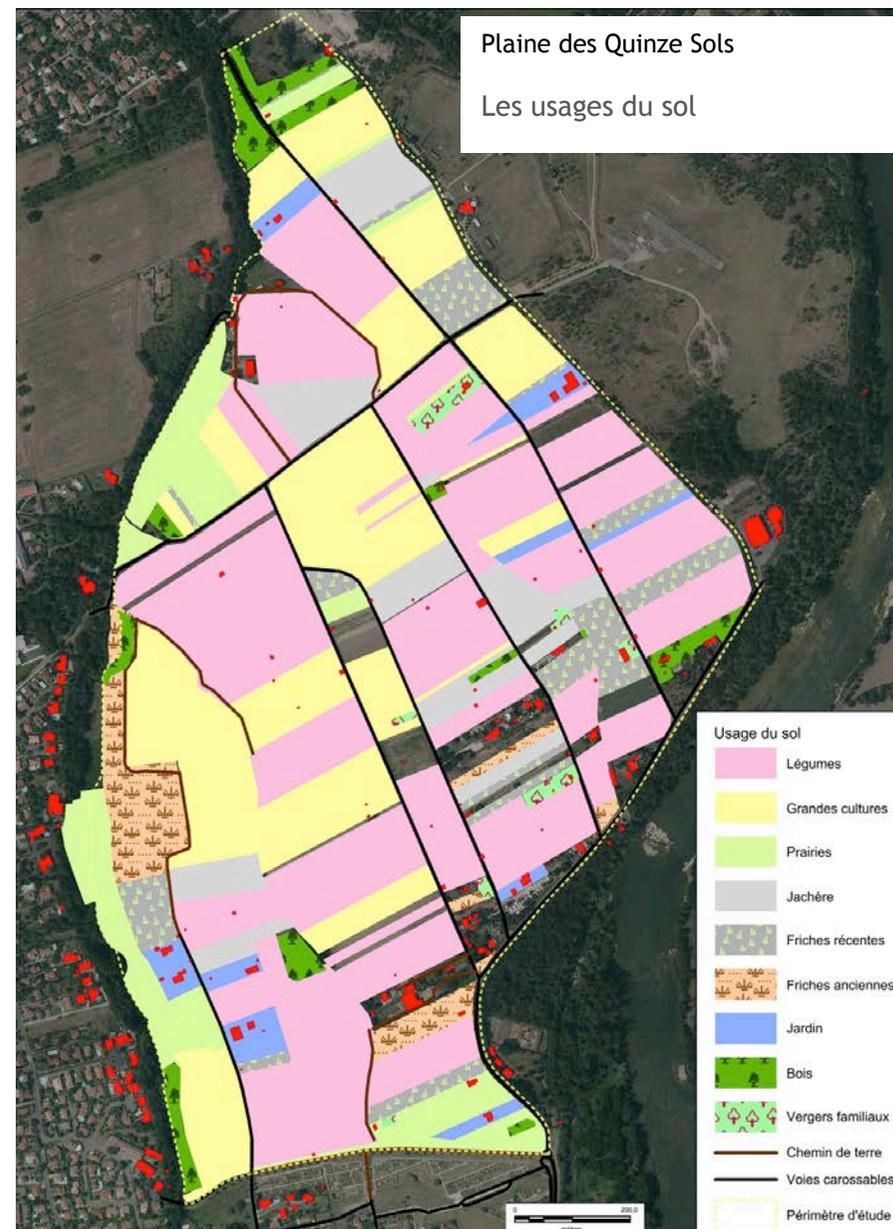
→ une diversité d'usages

- Fonction productive
- Une plaine habitée
- Activités de passage :
 - Transit, activités de loisirs et sportives

→ Appropriation forte et ancienne des familles de maraîchers dans la gestion et l'aménagement de la plaine

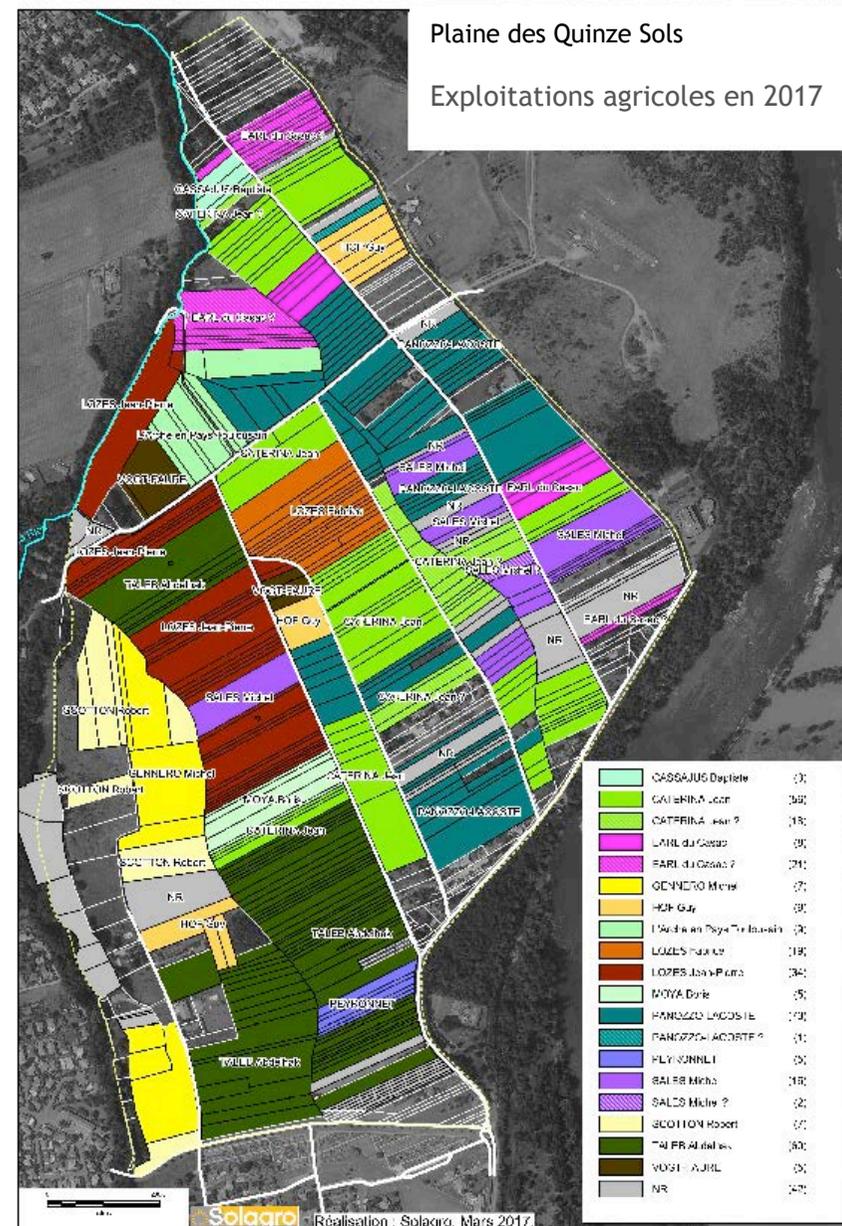


Type d'usage	Surface (en ha)	Part de la surface	Type d'espace
Cultures légumières	52,6	40,0 %	Agricole
Grandes cultures (blé, maïs, tournesol...)	22,0	17,0 %	
Jachères	12,8	9,7 %	
Prairies	6,5	4,9 %	
Friches récentes (absence de buissons)	15,5	11,8 %	
Friches anciennes (présence de buissons et arbustes)	4,3	3,3 %	
Boisements, bosquets	3,3	2,5 %	Naturel
Surfaces urbanisées non bâties (pelouses, jardins privés)	9,3	7,1 %	Urbain
Espaces peu qualitatifs (dépôts divers, garagiste, AAGV)	3,3	2,5 %	
Autres (talus, digue..)	1,1	0,8 %	
	131,4	100%	



Profil des exploitants agricoles :

- 7 maraichers en activité (66 ha) ;
- 2 agriculteurs en grandes cultures (22 ha) ;
- Main d'œuvre saisonnière essentielle (environ 18 salariés l'été)
- Foncier : peu de faire-valoir direct (35%)
- Des maraichers proches de la retraite, sans reprise
- Des conditions de technico-économiques difficiles en l'absence de bâtiment fonctionnel :
 - inconstructibilité (habitat, hangars...)
 - Pas de serres (← PLU)
- Productions légumières de plein-champ
- Spécialisation des productions
- Commercialisation :
 - Principalement via MIN
 - 20% en vente directe
- Dynamique en maraichage bio récente et fragile :
 - ESAT L'Arche en pays toulousain en 2012
 - 2 installations maraichères en AB en 2016-17

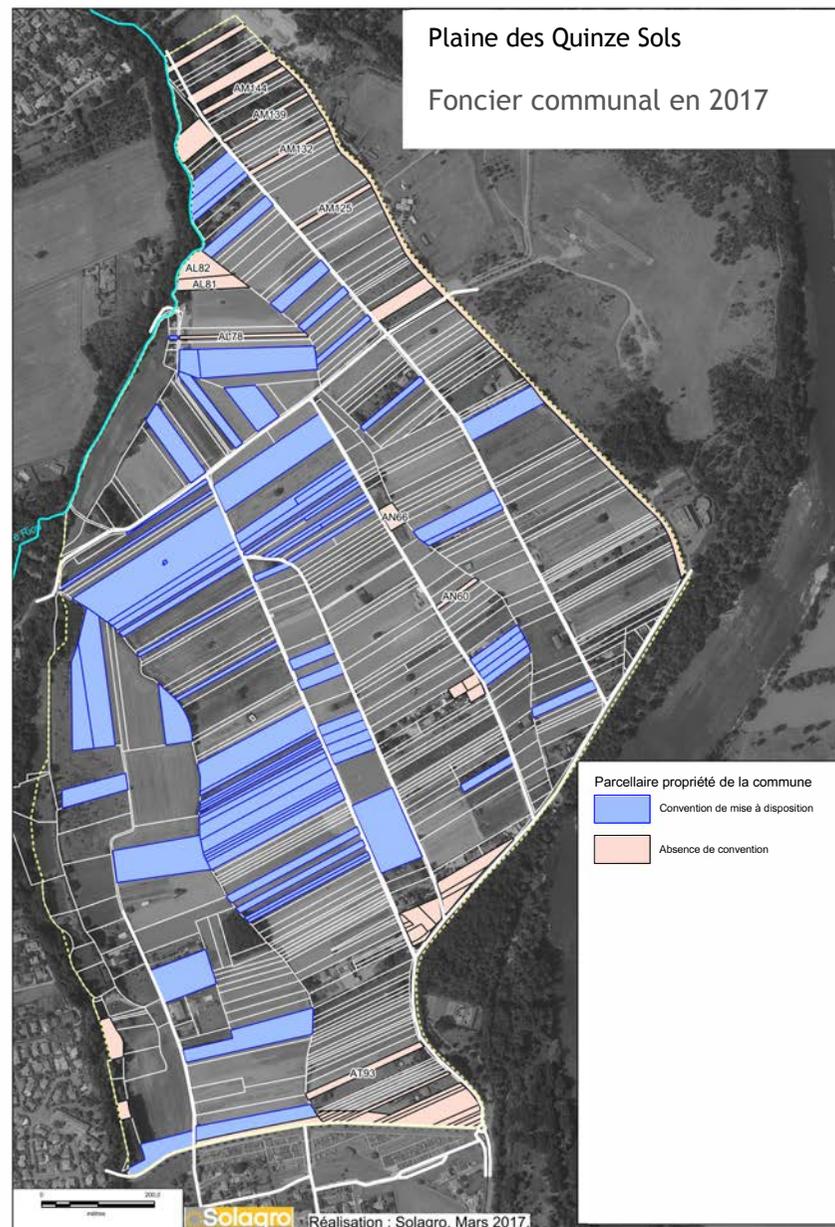




- **Valoriser la plaine maraîchère**
 - Créer des circulations douces
 - Créer des espaces récréatifs
 - vergers publics
 - Favoriser les services agroécologiques
- **Valoriser l'activité maraîchère**
 - Meilleure desserte agricole
 - Equiper la plaine d'un équipement structurant (hangar)
 - Préserver le foncier agricole en régulant les usages non désirés
 - Permettre l'implantation de serres (révision du PLUih en 2019)
 - Favoriser l'accueil de maraichers bio (pôle AB)

La mairie, un nouveau type de propriétaire, qui veut réguler les usages :

- Types de productions
 - Types de producteurs
 - Fin des arrangements entre maraîchers locataires
 - Contrôle foncier
- Moins d'emprise des maraîchers actuels sur le marché foncier (information, capacité d'achat, de location)
 - Du flou à la redéfinition de ce qui est permis, ce qui est interdit, ce qui est toléré et par/pour qui



2018 : Réorganisation foncière lancée (sous maîtrise du Conseil départemental 31)

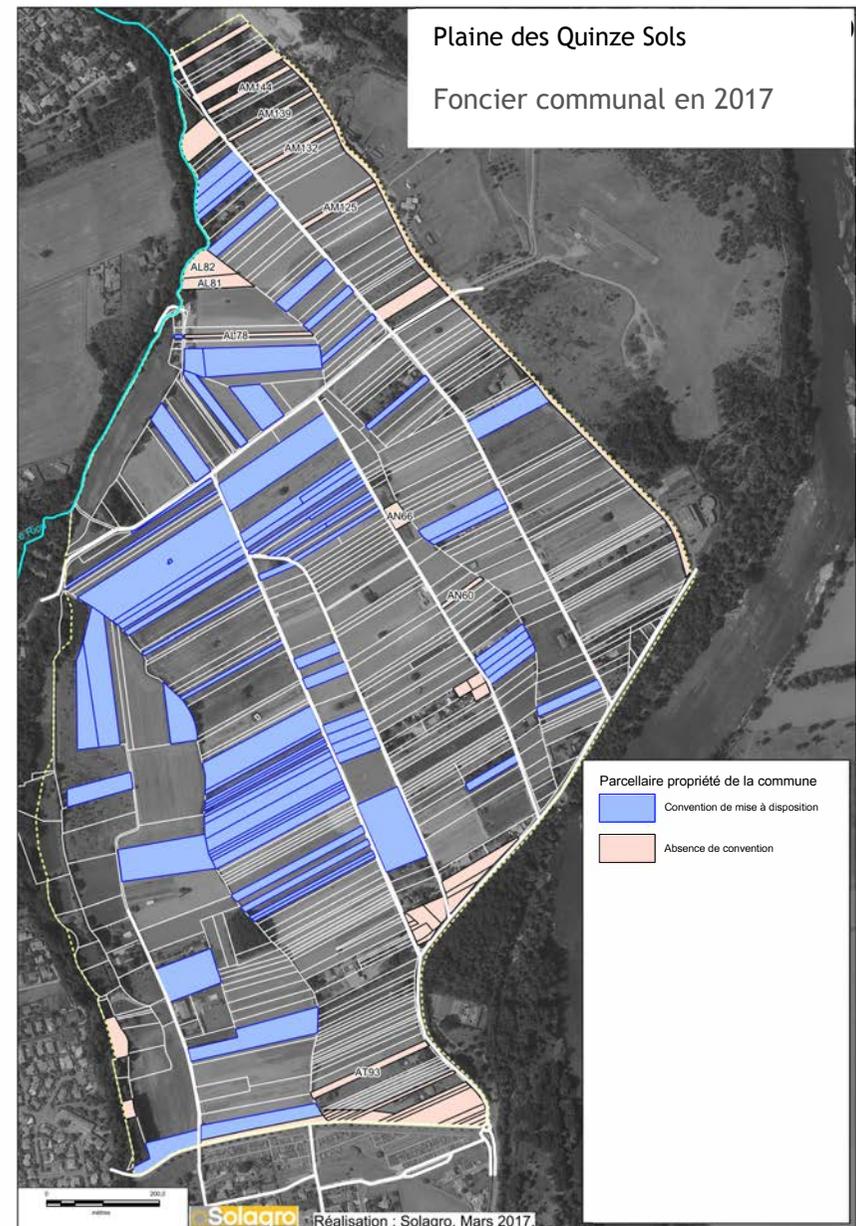
→ **Objectif prioritaire de regrouper le foncier propriété de ville de Blagnac**

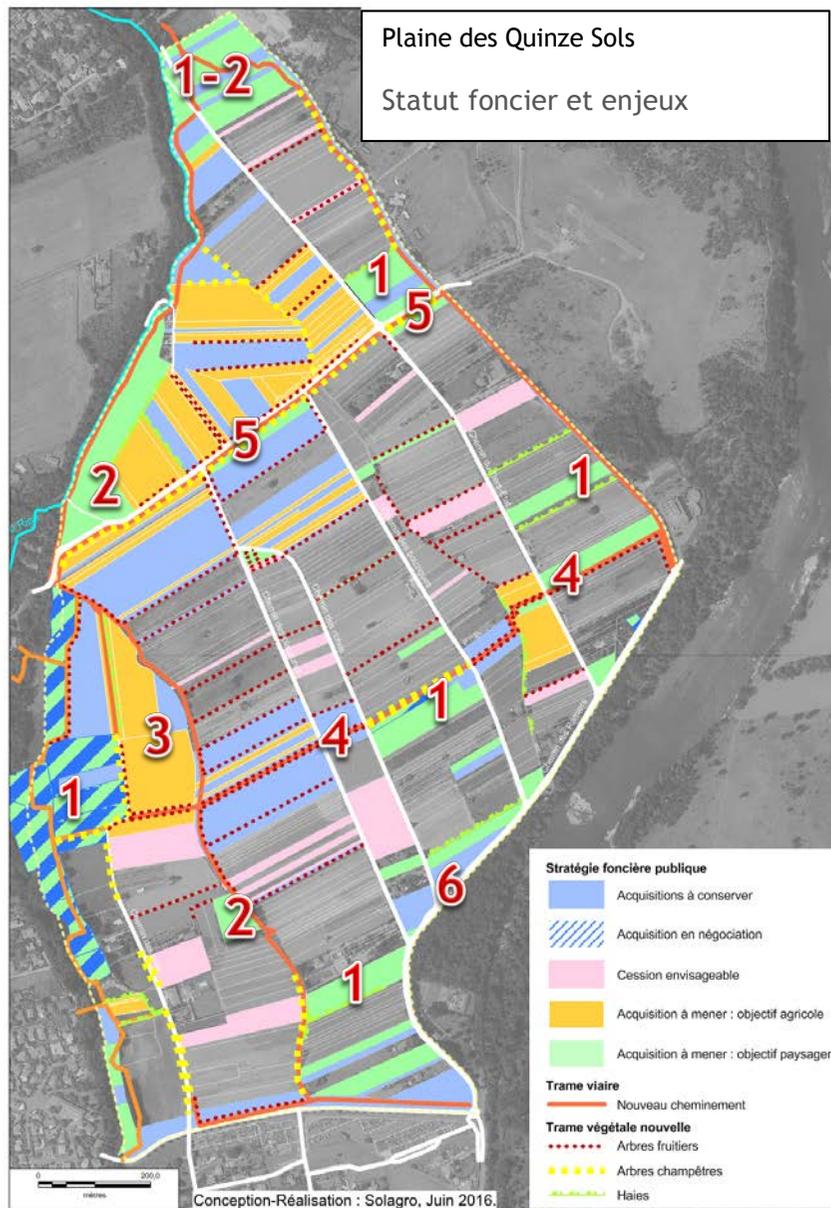
- 31 ha, environ 100 parcelles dispersées.
- Permettre l'installation de nouveaux maraichers
 - Structurer des « unités maraîchères » de taille satisfaisante (2-5 ha) en recréant des continuités foncières (éviter les lacunes, et parcelles isolées) ;
 - Créer un espace maraîcher biologique sur une partie significative de la plaine ;
 - Aménager un lieu collectif.

→ **Encourager les échanges privés de foncier en vue d'implanter des serres**

- 220 propriétaires / 527 parcelles / 90 ha

→ **Opportunité pour les collectivités d'acquérir du foncier privé (?)**





Enjeux

- 1- Eviter les friches
- 2- Préserver les bosquets
- 3- Réserve foncière / équipement structurant
- 4- Cheminement rural transversal
- 5- Liaison piétons-cycles (chemin du Moulin de Naudin)
- 6- Intégration de l'AAGV

Parcelles acquises : 31,0 ha

Parcelles en cours d'acquisition : 5,0 ha

Parcelles acquises pouvant être cédées : 7 ha

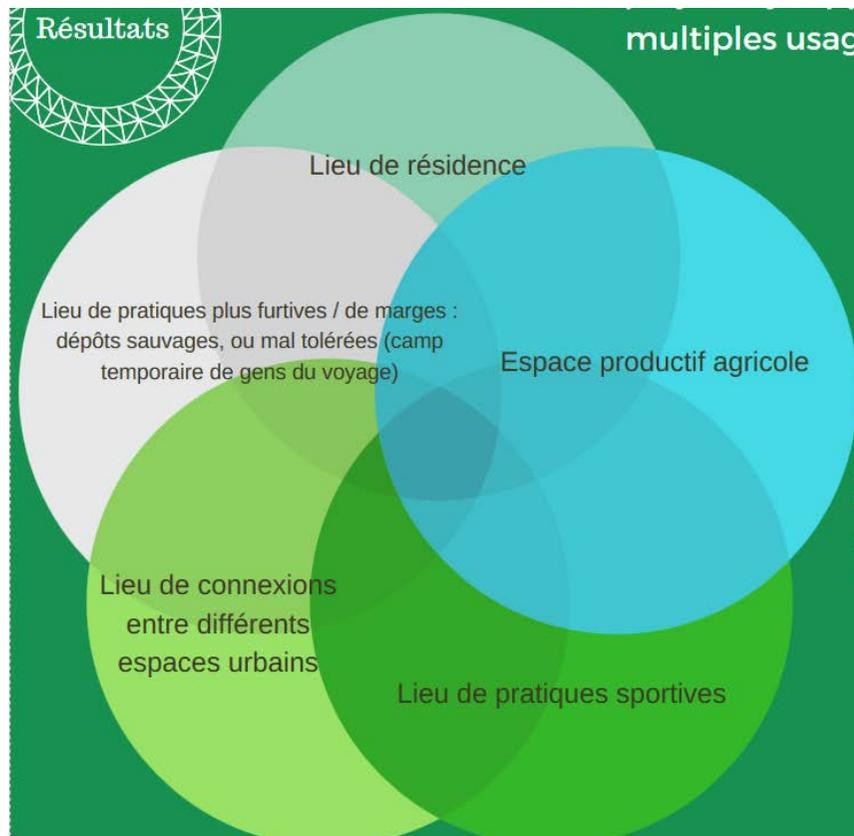
Nouvelle acquisition / projet paysager : 13,5 ha

Nouvelle acquisition / projet agricole : 14,5 ha

- Un accès à la ressource construit et approprié par un collectif historique d'agriculteurs (avec aide publique)
- Bien club : règles implicites ; interconnaissance, similarité des pratiques et faible nombre qui facilite l'usage collectif
- Besoin de réinvestir (obsolescence, peu de contributeurs)
- Diversité à venir des pratiques d'irrigation



Un enjeu central pour le projet agri-urbain :
Gouvernance de l'ASA
Perspectives sur la quantité des ressources en eau ?
Question de la qualité des eaux



→ Un projet public en construction

- Temporalités publiques / temporalités des projets d'installation (eau, implantation de serres, habitat...)
- Quel collectif agricole ?

→ D'un espace de cotoiement d'usages à un espace public de la ville ?



Projet
soutenu par
**Fondation
de
France**

**toulouse
métropole**

VILLE de
BLAGNAC

Solagro

AGIR
UMR 1248 INRA / INPT
AGroécologie - Innovations - TerRitoires


ERABLES 31

CERTOPI

ENSFEA
Ecole Nationale Supérieure de
Formation de l'Enseignement Agricole